

APPLICABLE À COMPTER DU 23/11/2020

Préambule

1. Le présent guide est une déclinaison locale du nouveau protocole national en date du 31 octobre 2020, consultable sur le site du Ministère de l'Education nationale à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-ouverture-des-ecoles-modalites-pratiques-et-protocole-sanitaire-305467>

2. Il a été élaboré par l'équipe de direction du collège, en concertation avec les personnels de l'établissement. Il fait l'objet d'une communication auprès des personnels, des élèves et des familles via Pronote. Il est consultable sur le site de l'établissement : <http://clg-jean-joudiou-chateauneuf-sur-loire.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

3. Il tient compte des contraintes propres à l'établissement (nombre d'élèves scolarisés, nombre de demi-pensionnaires, nombre d'élèves transportés, nombre de salles, structure des bâtiments, taux d'encadrement).

4. Son objectif unique est de garantir au maximum la sécurité sanitaire des élèves et des personnels lors de leur présence dans l'établissement **en limitant le brassage tout en garantissant l'accueil de tous les élèves sur l'ensemble des heures de cours inscrites à l'emploi du temps.**

5. Les présentes dispositions viennent compléter et renforcer les mesures mises en place à la rentrée de septembre dans le cadre du 1^{er} protocole sanitaire, relatives :

- au port du masque** : il reste obligatoire pour les élèves et les personnels. Les familles veilleront à munir leur enfant du nombre de masques suffisant.
- aux règles de distanciation physique (1 mètre)** : elles sont rappelées régulièrement aux élèves.
- au lavage régulier et/ou à la désinfection des mains** : du gel hydro alcoolique est mis à disposition des élèves et des personnels dans chaque salle de classe, au CDI, à la demi-pension. Les toilettes sont approvisionnées en savon.

L'ensemble de la communauté éducative veille à éduquer aux gestes barrières et à garantir leur application.

COVID 19
Pour se protéger
et protéger les autres



Port du masque
obligatoire



Respectez
1 m de distance



Lavez-vous
les mains



Ne serrez pas
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez
des mouchoirs
à usage unique

Planning des salles de classe

Les déplacements des élèves dans les bâtiments doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées). Le nouveau planning des salles est renseigné sur Pronote. L'accès aux salles se fait en tenant compte d'un sens de circulation matérialisé par un marquage au sol.

CLASSES	SALLES		CLASSES	SALLES
6.01	101		4.01	005
6.02	102		4.02	113
6.03	103		4.03	110
6.04	104		4.04	109
6.05	105		4.05	108
6.06	106		4.06	208
5.01	205		3.01	209
5.02	206		3.02	210
5.03	107		3.03	301
5.04	207		3.04	211
5.05	202		3.05	212
5.06	204		3.06	201
5.07	001		3.07	111

A noter :

- **Les élèves doivent occuper en permanence la même place : le professeur principal, avec l'appui de son équipe doit proposer un plan de classe commun à l'ensemble des cours.**
- **En raison des contraintes liées au nombre de salles disponibles, et pour limiter au maximum le brassage,** seuls les cours de physique, de SVT et de technologie restent dans les salles spécialisées.
- **En raison de la présence de groupes issus de classes différentes :**
les cours d'Allemand se déroulent dans la salle de travail du CDI
les cours de Latin se déroulent en salle 109 ou 110 .
➤ **Les professeurs veilleront dans ces cours à placer les élèves par classe d'origine pour éviter le brassage.**

Arrivée des élèves et récréations (Annexe 2)

1. Arrivée des élèves : compte tenu du nombre important d'élèves transportés, il n'est pas possible d'organiser des arrivées différées par niveau.

Pour limiter le brassage, **les élèves se rangent dès leur arrivée dans l'établissement** dans l'emplacement matérialisé au sol et prévu pour chaque salle.

2. Récréations :

Les récréations sont organisées par niveaux, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. Le nouveau planning des salles tient compte de la structure particulière de l'établissement et **permet d'alterner les récréations sans que les niveaux ne se croisent dans les escaliers.**

Pendant les récréations, la cour est découpée en zones matérialisées par des rubanises. Les élèves restent dans la zone dédiée à leur niveau.

MATIN			APRÈS-MIDI		
1^{ère} récréation 10h10- 10h25	4.01, 4.02, 4.03, 4.04, 4.05, 4.06 3.01, 3.02, 3.04, 3.05, 3.06, 3.07		Sortie prioritaire à 15h55	Toutes les classes qui finissent à 16h00	Consulter Pronote : variable selon l'emploi du temps de la classe
2^{ème} récréation 10h25- 10h40	6.01, 6.02, 6.03, 6.04, 6.05, 6.06 5.01, 5.02, 5.03, 5.04, 5.05, 5.06, 5.07 + étude		Récréation 16h00- 16h15	Toutes les classes qui finissent à 17h05	Consulter Pronote : variable selon l'emploi du temps de la classe

- **Le matin :** les professeurs veilleront le cas échéant à faire descendre leurs élèves à 10h10 (attention, il n'y aura pas de sonnerie !). Les élèves à la fin de la 1^{ère} récréation (sonnerie) se rangent à 10h25 et attendent en rang la prise en charge par le professeur de M3 (ce qui laisse le temps aux professeurs qui enchaîneraient sans pause de prendre 5 mn de battement). Les professeurs seront vigilants à faire descendre les élèves dans le respect de la distanciation physique.
- **L'après-midi :** Les professeurs gardent 5 mn de plus en classe les élèves qui finissent à 17h00 le temps de permettre l'évacuation et la sortie des classes finissant à 16h00.

Restauration scolaire et pause méridienne (Annexe 2)

1. Restauration scolaire

S'agissant des élèves des collèges, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.

Le nombre important de demi-pensionnaires et la dimension de la salle de restauration ne permettent pas de mettre en place une distanciation d'un mètre entre chaque élève.

- Les règles sanitaires applicables à la demi-pension depuis la rentrée de septembre restent en vigueur (désinfection des mains à l'entrée et à la sortie, port du masque dès lors que les élèves se lèvent de table, service à table par les AED pour l'eau et pour le pain, les tables sont désinfectées après chaque passage et non après chaque service)

Elles sont renforcées par la mesure suivante visant à permettre la traçabilité en cas de contamination d'un élève par la Covid-19

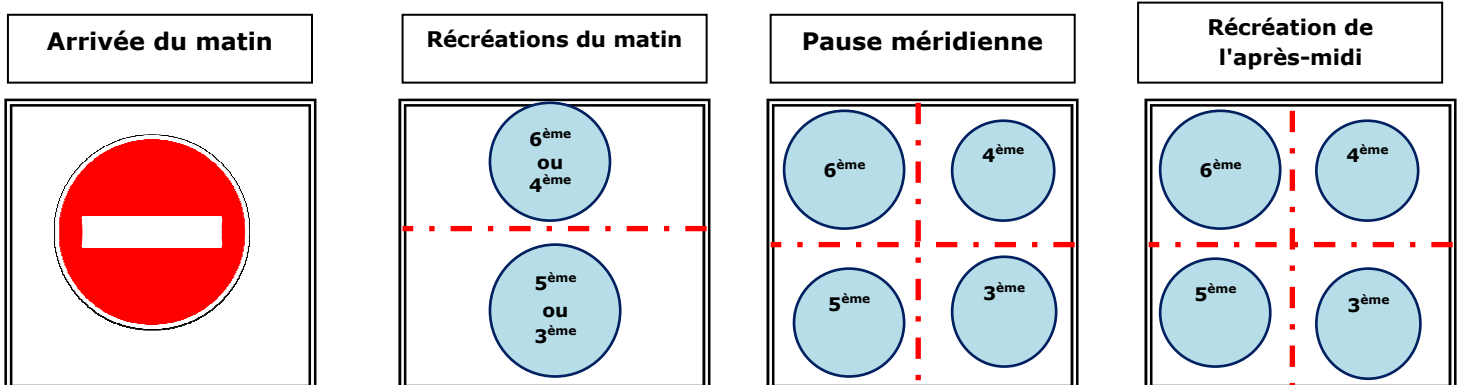
- les élèves mangent désormais par niveau et par classe**

2. Pause méridienne :

La pause méridienne ne doit pas constituer un temps de brassage des classes.

- Afin de limiter le nombre d'élèves présents dans la cour, certaines heures de cours ont été déplacées de M4 (11h40-12h35) sur le créneau 13h00-14h00 (voir Pronote).
- Sur ce temps de pause méridienne, la cour est découpée en zones correspondant à chacun des 4 niveaux de classes. Ces zones sont matérialisées par des **marquages au sol**. Les élèves restent dans la zone dédiée à leur niveau.

Récapitulatif : zonage de la cour de récréation en fonction des horaires



EPS et activités sportives, clubs, dispositifs de soutien

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau).

1. EPS et activités sportives :

- **L'EPS**, en raison de sa spécificité, dispose de son propre protocole consultable en **Annexe**.

- **L'AS** est suspendue

- **Section Foot** : pour limiter le brassage, les élèves de la section foot seront répartis par niveaux comme suit :

En semaine A: mardi 6^{ème} et jeudi 4^{ème} (aux heures habituelles)

En semaine B: mardi :5^{ème} et jeudi 3^{ème} (aux heures habituelles)

Actuellement l'accès au terrain de foot reste possible, les élèves pratiqueront dans le respect du protocole sanitaire.

2. Clubs :

- **Les clubs** sont suspendus le temps du confinement.

3. Dispositifs de soutien :

- **Les SOS** sont maintenus à condition qu'ils fonctionnent par niveau . Le planning des SOS sera communiqué ultérieurement par les professeurs en charge du dispositif.
- **L'aide aux devoirs** de 13h00 à 14h00 est suspendue. Elle est maintenue en journée par niveau et en fonction des salles disponibles.
- **Le dispositif Devoirs Faits** est maintenu par niveau. Le planning sera communiqué ultérieurement par les professeurs en charge du dispositif.

1. Hygiène des locaux :

➤ Désinfection :

- Les salles de classe sont désinfectées tous les jours. Chaque professeur doit veiller à nettoyer son plan de travail en arrivant dans la salle à l'aide du produit virucide mis à disposition.
- Les toilettes sont désinfectées plusieurs fois par jour, en particulier après les récréations.
- Les claviers d'ordinateurs sont emballés dans du film alimentaire régulièrement changé, afin d'en faciliter la désinfection. Les souris sont désinfectées après chaque utilisation.

➤ Aération :

Les salles sont aérées le plus souvent possible : le matin, lors des interclasses (le professeur qui quitte la salle ouvre les fenêtres, le professeur qui arrive les ferme), aux récréations et pendant la pause méridienne.

2. Santé et responsabilité collectives :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant chaque matin et s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) **En cas de symptômes ou si un proche les présente, si un élève est testé positif au SARS-Cov2, ou si un membre du foyer a été testé positif, il est de la responsabilité des parents de ne pas mettre leur enfant au collège et de prévenir l'établissement qui indiquera la procédure à suivre.**
- **Manuels scolaires** : Les élèves doivent se munir de leurs manuels scolaires afin d'éviter les échanges matériels susceptibles de transmettre le virus.
- Tout personnel, en cas de dysfonctionnement observé, a la possibilité de compléter une fiche santé et sécurité au travail (SST), disponible dans le registre SST déposé à la loge.

Protocole sanitaire EPS

Textes de référence :

PROTOCOLE SANITAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 Novembre 2020

REPERES POUR L'ORGANISATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE EN CONTEXTE COVID-19 NOVEMBRE 2020

30 octobre 2020 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Décret no 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Déclinaison* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 1er novembre 2020)

Protocole sanitaire Châteauneuf-sur-Loire

- Les trajets du collège jusqu'aux installations et des installations jusqu'aux terres du Château s'effectueront avec le masque.
- Chaque enseignant procédera à la distribution de gel hydro-alcoolique en rentrant sur les installations et à la fin de l'activité.
- Dans le contexte actuel de COVID, il est demandé aux élèves de venir directement en tenue de sport. Les chaussures d'intérieur seront à changer au dernier moment. Il peut être prévu une tenue de rechange dans un sac en cas de tenue mouillée, salie ou abîmée. Il est demandé aux élèves de prévoir une petite bouteille d'eau nominative.
- Le passage dans les vestiaires se fait uniquement pour poser le sac, changer de chaussures.
- Les sanitaires seront utilisés de façon exceptionnelle et nettoyés après leur utilisation.
- Lors des activités, le masque pourra être retiré et stocké dans une pochette plastique nominative (de préférence dans la poche de l'élève sinon dans le classeur EPS).
- Le port du masque est maintenu, sauf pendant les activités permettant le respect de la distanciation.
- Les activités Rugby, Judo, Acrosport, figure à deux dans la gymnastique à deux, ultimate avec opposition, course de relais sont pour le moment retirées de notre programmation.
- L'Association Sportive s'organisera selon les règles sanitaires en vigueur, en limitant le brassage par niveau de classe (avec un nombre limité de classe sur une activité et par animateur), avec pour chaque niveau, chaque classe, un créneau réservé. Plusieurs activités pourront être proposées aux élèves (renforcement musculaire, tennis de table, volley, badminton, randonnée, activités de courses extérieures...). Elles dépendront de l'effectif et des conditions matérielles et humaines.

**Nouvelle organisation
de la Vie scolaire
liée au guide sanitaire renforcé
appliqué depuis le 09/11/2020**

<p>L'accueil et la surveillance des élèves le matin</p> <p>Le rangement des élèves</p>	<p>Rien ne change au niveau de l'accueil des élèves.</p> <p>Compte-tenu du plan Vigipirate renforcé, il est impératif d'éviter les attroupements devant le collège.</p> <p>Dès leur arrivée et à l'ouverture de l'établissement, les élèves doivent donc rentrer dans la cour et se ranger dans l'emplacement matérialisé au sol, prévu pour chaque salle et chaque classe.</p>
<p>L'accès aux salles</p>	<p>Rien ne change.</p> <p>Rien ne change au niveau de l'organisation des salles.</p> <p>(voir le récapitulatif du zonage de la cour dans le guide sanitaire)</p>
<p>La permanence</p>	<p>Comme le précise le guide sanitaire renforcé, notre objectif sanitaire unique doit être de garantir au maximum la sécurité des élèves lors de leur présence dans l'établissement en limitant le brassage sur l'ensemble des heures de cours inscrites à l'emploi du temps.</p> <p>Dans la mesure du possible, les permanences s'effectueront dans la salle réservée à la classe qui n'aura pas cours (voir le planning des salles de classe dans le guide sanitaire renforcé).</p> <p>Au-delà de trois permanences sur une heure de cours, les élèves seront accueillis dans la cour, sous les deux préaux.</p> <p>De 8h00 à 9h00, les élèves seront accueillis exceptionnellement au self. Dès leur rentrée au self, les AED doivent leur indiquer un passage précis vers les tables qui leur sont réservés et veiller à ce qu'ils ne se lèvent plus de leur chaise jusqu'à l'heure suivante. Après le départ des élèves, toutes les tables et les chaises doivent être désinfectées par les AED de permanence. Les portes doivent restées ouvertes, afin d'aérer la pièce.</p> <p>Une série de vingt chaises sera placée près du bureau dans le hall, près du bureau de la CPE, afin de permettre aux élèves accueillis en permanence extérieure, de pouvoir s'asseoir.</p> <p>Après chaque utilisation, les chaises doivent être désinfectées par un AED et replacées dans le hall.</p> <p><u>Rappel</u> : <i>aucun élève accueilli en permanence ne doit rester sans la surveillance d'un adulte. Aucun élève accueilli en permanence ne doit être placé dans le hall d'accueil de la direction sans la surveillance d'un adulte.</i></p>

<p>Les casiers</p>	<p>L'accès aux casiers sera interdit à compter du mardi 17/11/2020, sauf pour les élèves ayant un allègement du cartable pour des raisons de santé.</p> <p>Un nouveau plan d'accès au casier sera alors défini par la vie scolaire, afin de respecter les distanciations sociales entre les élèves ayant accès aux casiers.</p> <p>Des mesures d'hygiène y seront également préconisées.</p>
<p>L'accès aux toilettes</p>	<p>Rien ne change.</p> <p>Un petit rappel : le lavage des mains est obligatoire avant d'aller et après être sorti aux toilettes.</p> <p>Autre rappel : pour des raisons de sécurité, il est désormais interdit de donner aux élèves les clés des salles et des toilettes.</p> <p>S'ils souhaitent aller aux toilettes durant les cours, ils doivent être accompagnés par un AED.</p>
<p>La restauration</p>	<p>Rien ne change.</p> <p>Cependant, vous m'avez fait part de vos difficultés à communiquer entre zone, malgré l'utilisation d'un micro. Je vous ferai donc une proposition lundi matin qui a pu faire ses preuves dans un autre établissement scolaire. J'espère seulement que cela marchera également dans votre établissement.</p>
<p>Les récréations</p>	<p>Afin de continuer la diminution du brassage des élèves entre les zones, les classes ne seront plus placées par niveau mais par couleur attribuée à chaque zone (voir planning des classes dans le guide sanitaire).</p> <p>A cet effet, un nouveau planning sera diffusé sur Pronote et affiché dans chaque salle de classe, dès le lundi 16 novembre 2020, afin de permettre aux élèves de connaître leur couleur de zone.</p> <p>A la fin de la récréation des 6^e et 5^e, les classes qui n'auront pas pu être pris en charge par un enseignant présent dans l'établissement doivent être accompagnés par un AED devant leur salle, soit au moins un AED par niveau.</p>
<p>Les sorties de 16h00</p>	<p>Afin de permettre une plus grande fluidité au niveau de la sortie, le contrôle des carnets doivent s'effectuer de la manière suivante :</p> <p>Les élèves transportés ou à pied seront les premiers à sortir. Leur prise en charge s'effectuera comme d'habitude derrière la ligne et sur deux rangées.</p> <p>Les élèves possédant un vélo sortiront en dernier.</p>